



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 21 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 15 décembre 2022
Date de publication : 28 décembre 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane
CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel
GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre
DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme
Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme
Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET,
M. Ako HAMD AOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER,
Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.21.12.130

Commission

Affaires Sociales, Familiales
et Scolaires

Objet

Approbation du règlement de
fonctionnement des
Établissements d'Accueil du
Jeune Enfant (crèches)

Secrétaire de séance

Nicolas GOMET

Rapporteur

Frédérique DRAY

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle
DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

Les structures petite enfance de la Ville de Dole ont actuellement chacune leur règlement de fonctionnement.

Afin d'uniformiser les modalités de prise en charge et de lisibilité par les familles, un règlement commun à tous les établissements est proposé ce jour.

Ledit document fixe les modalités d'organisation et précise :

- L'admission des enfants et démarches administratives
- La vie à la crèche
- Le fonctionnement des structures

Les principaux changements sont :

- L'harmonisation des horaires sur l'ensemble des structures
- L'intégration des nouvelles procédures demandées par les partenaires institutionnels (inclusion des enfants à besoins atypiques, référent santé, modalités de la continuité de la fonction direction)
- La clarification des différents modes d'accueil proposés (accueil régulier, temporaire ou occasionnel)
- L'uniformisation des modalités de réservations sur l'accueil occasionnel (halte-garderie).

Il abroge et remplace les précédents règlements des structures Petite Enfance.

Vu l'avis favorable de la Commission « Affaires Sociales, Familiales et Scolaires » du 14 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Dole tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Educatives

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

